

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Adoption du budget primitif 2019 :

- application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
- autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel
- adoption des subventions d'équipement

Séance du 28 mars 2019

Convocation du 22 mars 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf le vingt-huit mars à 19 h 40, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-deux mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mme Catherine Arnould, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Tastes,
M. Thierry Legros par M. Christian Lancrenon,
M. Xavier Tamby par M. Jean-Jacques Campan,
Mme Catherine Lequeux par M. Thibault Hennion,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,
M. Benjamin Lanier par M. Hachem Alaoui-Benhachem

Etaient absents :

M. Timothé Lefebvre,
Mme Sophie Ganne-Moison

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 28 mars 2019

OBJET : Adoption du budget primitif 2019 :

- application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- confirmation des modalités de vote au niveau du chapitre par nature ;
- autorisation d'opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- adoption des subventions d'équipement

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu l'article 107 de la loi n°2016-991 du 7 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) complétant les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'article 110 loi n°2015-991 NOTRe du 7 août 2015 autorisant l'expérimentation de la certification des comptes locaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 qui constitue le référentiel applicable durant l'expérimentation de la certification des comptes locaux, et qui précise les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 sur la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales offrant la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu sa délibération du 14 février 2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Considérant le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 adoptés lors de la présente séance du conseil municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter prioritairement le résultat de 2018 (s'élevant à 5 532 216,80 €) à la couverture du déficit de la section d'investissement à hauteur de 2 480 214,34 € et d'affecter le solde (soit 3 052 002,46 €) à la réduction des charges de fonctionnement du budget 2019,

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Article 1 : Adoption du budget primitif 2019 de la Ville.

PRECISE que le budget primitif 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2018 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de la même séance.

ADOpte les quatre sections ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 983 000,00	8 votes contre : MM. Tamby, Legros, Lanier, Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, Lancrenon
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 643 000,00	même vote
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	513 000,00	même vote
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586)	8 099 000,00	même vote
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	même vote
66	CHARGES FINANCIERES	1 215 000,00	même vote
67	CHARGES SPECIFIQUES	220 000,00	même vote
68	DOTATION AUX PROVISIONS, DEPRECIATIONS (semi-budgétaires)	62 000,00	même vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 810 000,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 670 000,00	même vote
	DEPENSES DE L'EXERCICE	44 215 000,00	même vote

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Libellé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	8 votes contre : MM. Tamby, Legros, Lanier, Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, Lancrenon
70	PRODUITS SERVICES, DOMAINE, VENTES DIVERSES	4 951 000,00	même vote
73	IMPOTS ET TAXES (sauf le 731)	1 335 468,00	même vote
731	FISCALITE LOCALE	27 887 732,00	même vote
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 096 900,00	même vote
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 048 187,54	même vote
76	PRODUITS FINANCIERES	0,00	même vote
77	PRODUITS SPECIFIQUES	0,00	même vote
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00	même vote
042	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	593 710,00	même vote
	RECETTES DE L'EXERCICE	41 162 997,54	même vote
	<i>EXCEDENT REPORTE</i>	3 052 002,46	même vote
	TOTAL CUMULE DES RECETTES	44 215 000,00	même vote

En section d'investissement : les chapitres suivants en dépenses
(stade « propositions nouvelles » ; le stade report étant repris pour solde)

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - DEPENSES	22 003 518,05	8 votes contre : MM. Tamby, Legros, Lanier, Alaoui-Bentachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, Lancrenon
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	189 000,00	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 047 808,05	même vote
18	COMPTE DE LIAISON	0,00	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	490 600,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	475 000,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 570 700,00	même vote
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 602 500,00	même vote
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	0,00	même vote
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	même vote
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	même vote
040	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	593 710,00	même vote
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	34 200,00	même vote
	DEPENSES REPORTEES	20 381 481,95	même vote
	<i>REPORT DE DEPENSES</i>	<i>11 099 061,07</i>	même vote
	<i>REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT</i>	<i>9 282 420,88</i>	même vote
	POUR UN TOTAL CUMULE DE	42 385 000,00	même vote

en section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

chap	Intitulé	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES - RECETTES		24 483 732,39	8 votes contre : MM. Tamby, Legros, Lanier, Alaoui-Benhachem, Campan, Mmes Debon, Daugeras, Lancrenon
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	1 787 785,66	même vote
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 480 214,34	même vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (sauf le 138)	2 749 000,00	même vote
138	AUTRES SUBVENTIONS INVEST. NON TRANSF.	0,00	même vote
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 547 032,39	même vote
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf le 204)	0,00	même vote
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	même vote
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	même vote
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	0,00	même vote
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	même vote
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	318 000,00	même vote
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	même vote
45	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	0,00	même vote
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 810 000,00	même vote
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	3 087 500,00	même vote
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	1 670 000,00	même vote
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	34 200,00	même vote
RECETTES REPORTEES		17 901 267,61	même vote
	<i>RECETTES REPORTEES</i>	17 901 267,61	même vote
POUR UN TOTAL CUMULE DE RECETTES DE		42 385 000,00	même vote

ADOpte dans son ensemble le budget primitif 2019 de la ville de Sceaux qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

▪ section de fonctionnement	44 215 000 €
▪ section d'investissement	42 385 000 €
▪ TOTAL	86 600 000 €

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Article 2 : Confirmation des modalités de vote du budget

CONFIRME que la commune :

- applique à compter du 1^{er} janvier 2019 l'instruction budgétaire et comptable M57,
- décide de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement,
- autorise le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

en conformité avec l'instruction M57.

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Article 3 : Autofinancement prévisionnel

PRECISE que :

- le montant du virement complémentaire à la section d'investissement s'élève à 4 810 000 €,
- les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 1 670 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève donc 6 480 000 €.

Après en avoir délibéré, à la majorité (8 votes contre : MM. Xavier Tamby, Thierry Legros, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

Article 4 : Subventions d'équipement

DECIDE d'attribuer des subventions d'équipement au titre de 2019 à hauteur de 475 000 €.

Les dépenses sont inscrites à la nature 204 et seront amorties au prorata temporis (changement de méthode comptable au 1^{er} janvier 2019 en raison de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 à la place de l'instruction M14) sur la nature 2804x se répartissant comme suit :

- subvention d'équipement pluriannuelle attribuée au Syndicat mixte Autolib et Vélib Métropole pour la création de stations Autolib sur Sceaux : 12 000 €
- subvention d'équipement pluriannuelle attribuée à France Habitation pour la construction de logements sociaux sur le territoire communal : 257 000 €
- subvention d'équipement attribuée au syndicat des copropriétaires pour le ravalement du mur du bâtiment en face à la bibliothèque municipale (montant maximum voté / attribution réelle selon montant des dépenses réelles de ravalement) : 15 000 €
- subvention d'équipement attribuée à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat correspondant au reversement de l'excédent de liquidation de l'OPH de Sceaux dissous (compensée par une recette équivalente) : 191 000 €

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

